

Enseignement au secondaire I – Adaptation spéciale pour les écoles jurassiennes

D'année en année, les directions et les commissions d'écoles au niveau secondaire doivent gérer l'attribution des leçons aux enseignantes et enseignants. Pour les petites et moyennes écoles secondaires de notre canton cela implique la plupart du temps des mises aux concours, car le Service de l'enseignement exige comme cela est prévu que les enseignantes et les enseignants soient en possession des titres pour les branches à enseigner.

Ces procédures coûtent année après année des milliers de francs au canton et aux communes. Par exemple les frais de publication des mises aux concours, la charge supplémentaire de travail pour le Service de l'enseignement, les jetons de présence à charge des communes et ainsi de suite.

Il est impossible pour une question d'organisation de l'horaire scolaire, d'engager pour une petite ou moyenne école une personne avec le titre pour une seule branche à 100% (28 leçons). Il faut aussi année après année revoir le nombre de leçons et les branches à enseigner selon le niveau et le nombre des élèves.

En adaptant un minimum les exigences pour l'enseignement des branches avec les titres, cela permettrait aux écoles secondaires d'avoir une petite marche de manœuvre et d'éviter des coûts inutiles aux différentes caisses.

Pour permettre aux petites et moyennes écoles secondaires à s'organiser, il suffirait d'autoriser l'attribution aux enseignantes et enseignants quelques leçons de branches sans titres (max. 25% du pensum). Cette petite modification simplifierait énormément l'organisation des écoles secondaires, minimiserait les coûts liés aux mises au concours, apporterait une amélioration considérable pour la conception de l'horaire et au final les commissions d'écoles peuvent mieux gérer et prévoir le flux au sein du corps enseignant à moyen terme.

Nous chargeons le Gouvernement de proposer au Parlement

une modification des dispositions légales dans le but d'améliorer la gestion des enseignant-e-s des écoles secondaires avec l'instauration d'un quota (maximum 25%) pour l'enseignement de branches sans les titres.

Delémont, le 29 mars 2017

Pour le groupe UDC
Didier Spies



The bottom of the page contains several handwritten signatures in blue ink. At the top left, there is a circular stamp with the number '1186' inside. To the right of this stamp is the signature of Didier Spies. Below and to the left of Spies' signature are several other signatures, including one that appears to be 'Deller' and another that looks like 'L. Spies'. There are also some scribbles and other illegible signatures scattered across the bottom right area.